

**FNEC-FP 94**



**Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture  
et de la Formation Professionnelle – Val-de-Marne**

**FNEC-FP Force Ouvrière - Maison des syndicats  
11-13 rue des Archives - 94010 Créteil Cedex**

**[fnecfpo94@gmail.com](mailto:fnecfpo94@gmail.com)**

---

## **Nouveau corps des psy-EN**

*“C’est la pagaille la plus complète ! Personne ne sait qui doit signer les demandes émanant du nouveau corps, l’IA ou le Rectorat. En attendant tout est bloqué !”... (témoignage d’un psy-EN)*

La DASEN, interrogée par le SNUDI-FO, répond que les psy-EN doivent s’adresser à la DPE3 au Rectorat de Créteil pour tout ce qui concerne leurs demandes de carrière mais qu’ils restent sous la responsabilité et la gestion des IEN de circonscription. Elle n’en sait visiblement pas plus !

Bref ! le flou est total ! Un vrai scandale !

L’administration est incapable de répondre aux inquiétudes des personnels !

Dans certains départements, les psy-EN ne perçoivent plus les indemnités REP !

La FNEC-FP-FO organise une Réunion d’Information Syndicale, le mercredi 8 novembre pour faire le point sur la situation des psy-EN depuis la mise en place du nouveau corps.

**Pour défendre vos droits, la FNEC-FP-FO présente deux listes pour les élections des psy-EN qui vont avoir lieu en novembre 2017 :**

- une liste pour les élections à la CAPA (Commission Administrative Paritaire Académique)
- une liste pour les élections à la CAPN (Commission Administrative Paritaire Nationale)

Tous les personnels concernés devraient recevoir leur matériel d’ici le 31 octobre et pourront voter par correspondance jusqu’au 27 novembre.

La FNEC-FP-FO, portera vos revendications dans le cadre des nouvelles CAPA, et vous invite à une Réunion d’Information Syndicale afin de lister vos questions et les problèmes auxquels vous êtes confrontés !

**Venez nombreux :**

**MERCREDI 8 novembre 2017 de 13h à 16h**

**Maison des syndicats à Créteil**

Le corps des psychologues de l’Éducation nationale a été créé par le décret publié le 2 février 2017. Ce nouveau corps fusionne d’un côté, les conseillers d’orientation psychologues (COP) et les directeurs de centre d’information et d’orientation (DCIO) et de l’autre, les professeurs des écoles psychologues scolaires.

Les avantages censés être apportés par la création de ce nouveau corps et vantés par tous ceux qui l’ont défendu ne sont plus aujourd’hui qu’un écran de fumée !

**Non aux 1 607 heures annuelles pour les psychologues de l’Éducation nationale !**

**Non à l’allongement du temps de travail, maintien des congés scolaires pour tous !**

**A travail égal salaire égal ! Pour une indemnité de 2 044 € pour tous les psy-EN !**



# Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle

Election à la CAPA des Psychologues de l'Education Nationale – Académie de Créteil

## Dès maintenant, votez, faites voter pour les listes FNEC-FP-FO !

Le corps des psychologues de l'éducation nationale a été créé le 1<sup>er</sup> septembre 2017.

Le vote pour les commissions administratives paritaires académiques et nationales est l'occasion pour les ex PE psychologues scolaires, les ex COP et DCIO de dire non à la baisse des rémunérations, à la casse des droits, à des obligations de service dégradées.

### La FNEC FP-FO s'est opposée à la création de ce nouveau corps où la grande majorité des personnels y perd :

- Les psychologues du 1<sup>er</sup> degré peuvent désormais être astreints à une semaine de travail en plus et sont assujettis aux 1607 heures annuelles, c'est dire que leurs conditions de travail pourraient encore se dégrader ;
- Les directeurs de CIO n'ont plus de grade spécifique, leurs rémunérations sont les mêmes que celles des psychologues ;
- Le passage à la hors-classe des psyEN s'opère au compte goutte ;
- Les indemnités sont différentes entre les psychologues du 1<sup>er</sup> degré (2044 €) et celles et ceux du 2<sup>nd</sup> degré (844 €)
- Dans le cadre de PPCR, les promotions au grand choix sont supprimées, les carrières nivelées par le bas, les rendez-vous de carrière et l'accompagnement institués.
- Le nouveau corps des psyEN, loin de conforter les missions des psychologues, continue de menacer les postes et l'existence de CIO qui connaissent des restructurations et des fermetures incessantes.

### Voter FO, c'est voter pour exiger :

- ⚡ L'alignement des indemnités des Psy-EN du 2<sup>nd</sup> degré sur celles des Psy-EN du 1<sup>er</sup> degré : 2044 € pour tous !
- ⚡ La suppression de l'allongement et de l'annualisation du temps de travail, et des 1607 heures imposées à tous !
- ⚡ L'augmentation des flux de passage à la hors-classe pour garantir à tous une carrière sur deux grades complets ;
- ⚡ La création d'une grille spécifique de rémunération pour les directeurs de CIO ;
- ⚡ Le maintien des spécialités - Pas de changement de imposé ;
- ⚡ L'arrêt immédiat des fermetures et des restructurations de CIO et l'ouverture des centres et de postes nécessaires !
- ⚡ La titularisation des contractuels !

### Force Ouvrière revendique :

- ➔ une hausse immédiate de 16% de la valeur du point d'indice pour compenser les pertes subies depuis 2000 ;
- ➔ le maintien du Code des Pensions et l'annulation des dispositions des contre-réformes de 2003, 2010, 2012 : allongement des annuités, recul de l'âge de départ, décote, suppression des avantages pour enfants, hausse de la contribution retraite...

### Force Ouvrière s'oppose :

- ➔ à la hausse de la CSG de 1,7 point et au rétablissement du jour de carence ;
- ➔ à PPCR qui a institué les rendez-vous de carrière et l'accompagnement, les évaluations par compétences, des carrières ralenties et des promotions à la tête du client en dehors de tout élément objectif (note, barème) ;

**Voter FO, c'est voter pour des élus** qui s'engagent à défendre vos droits et garanties individuelles et collectives, notamment en termes de mutations, d'avancement... comme ils le font dans les toutes les commissions administratives paritaires où ils sont présents (CAPD, CAPA, CAPN).

*FO est la première fédération syndicale dans la fonction publique d'Etat et la troisième dans l'Education Nationale. Elle est la deuxième organisation dans l'Académie de Créteil !*

**Attention : les votes doivent être parvenus à la poste avant le 28 novembre ! Votez dès maintenant !**